

MARCHE DE FOURNITURES ET SERVICES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

(C.C.T.P.)

**AMENAGEMENT DU PÔLE ACCUEIL, HISTOPAD, ACTIVITES
AU PALAIS DES PAPES**

Pouvoir adjudicateur :

AVIGNON TOURISME

6, rue Pente Rapide Charles Ansidéi –BP 149- 84008 AVIGNON Cedex 1

Table des matières

ARTICLE I- OBJET DU MARCHE ET DEFINITION DE LA MISSION.....	3
ARTICLE 2 – CONTEXTE DE L’OPERATION	4
ARTICLE 3 – CONDITIONS D’EXECUTION DU MARCHE	4
3.1 Nature des prestations.....	4
3.2 Modalités d’intervention du titulaire.....	4
3.3 Conditions d’accès au Palais des Papes	5
3.4 Documents mis à disposition du titulaire.....	5
3.5 Comportement du personnel du titulaire	5
ARTICLE 4 – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA FOURNITURE ET DES PRESTATIONS.....	6
4.1- Fourniture de mobiliers et matériels	6
4.2- Prestations de service de pose	7
4.3- Dates de réalisation.....	8
4. 4- Annexes	8

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

ARTICLE I- OBJET DU MARCHÉ ET DEFINITION DE LA MISSION

Le présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP) porte sur la fourniture de mobilier et de matériel et les prestations de services de réaménagement intérieur des espaces d'accueil/caisse et de la création d'un espace tampon pour les poussettes et consignes au Palais des Papes, géré par Avignon Tourisme.

La mission concerne l'intégralité de l'aménagement (nouveau mobilier, sas de verre, lampes d'éclairage, planchers techniques, mâts d'accroche métal,...)

La consultation comporte deux tranches, à savoir :

- **Tranche 1 / ESPACE HISTOPAD** : réalisation, fourniture et pose du mobilier et agencement selon dossier de plans cotés fournis en annexe.

L'espace HISTOPAD est une zone où le public récupère les tablettes fournies pour la visite du monument. Dans cet espace, le nouvel agencement consiste à la création d'un espace de consignes et d'un espace tampon pour le stockage des poussettes en période de haute saison

- **Tranche 2 / ESPACE ACCUEIL PALAIS** : réalisation, fourniture et pose du mobilier et agencement selon dossier de plans cotés fournis en annexe.

L'espace ACCUEIL PALAIS est une zone où le public achète les billets pour la visite du monument. Dans cet espace, le nouvel agencement consiste à la création d'un espace stockage des poussettes en période de haute et basse saison et la refonte de la zone de la billetterie et de l'accueil point information des groupes

ARTICLE 2 – CONTEXTE DE L'OPERATION

Le Palais des Papes est un monument historique classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Il présente plus de 25 salles et lieux ouverts à la visite et reçoit plus de 600 000 visiteurs par an. Il vient de se doter d'un nouveau dispositif de visite multimédia « L'histopad » qui est remis à chaque visiteur au début de sa visite. L'installation de ce nouvel aménagement oblige à revoir l'organisation des deux salles d'accueil en début de visite. Il s'agit de :

- La première salle dite « Salle des gardes » dans laquelle se trouve l'accueil et la billetterie ;
- La deuxième salle dite « Petite Audience » dans laquelle se trouve l'espace de remise et reprise des histopads ainsi que la consigne.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'EXECUTION DU MARCHE

3.1 Nature des prestations

Fourniture, livraison et pose des mobiliers et des supports. Le titulaire devra posséder les moyens matériels afin d'exécuter la fourniture et les prestations (livraison, levage, ...)

Avignon Tourisme fournira les fluides nécessaires à savoir, le courant faible et la fibre optique.

3.2 Modalités d'intervention du titulaire

Les caractéristiques techniques sont précisées dans l'article 4 du présent CCTP. Le choix final des matériaux, finition et couleur sera effectué par Avignon Tourisme après concertation avec le titulaire

Les dimension et cotes sont à préciser par la titulaire lors de la mise en œuvre du marché.

Dès lors que l'implantation de l'accueil se situe sur le même périmètre qu'actuellement, les différents réseaux sont déjà en place (téléphone, électricité, internet,...) ; si des modifications des réseaux sont nécessaires, elles seront réalisées par le service Technique d'Avignon Tourisme au moment de la réalisation des travaux, en concertation avec le titulaire.

Le titulaire s'engage à faire intervenir tous les corps de métiers nécessaires à l'exécution du présent marché, et en cas de sous-traitants, à obtenir l'agrément préalable d'Avignon Tourisme.

Une visite au minimum des lieux par les candidats est obligatoire selon les conditions prévues au règlement de consultation.

3.3 Conditions d'accès au Palais des Papes

Le titulaire s'engage à faire respecter par ses intervenants toutes les règles d'accès imposées par Avignon Tourisme.

Le titulaire sera seul responsable des retards occasionnés par l'inobservation de ces règles.

Aucune indemnisation du temps perdu ne pourra être réclamée à ce titre par le titulaire.

Le titulaire devra s'assurer auprès du responsable technique Avignon Tourisme 48h minimum avant toute intervention, de la possibilité de travailler le jour donné.

L'accès au site pourra être refusé à toute personne n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'autorisation d'accès.

Ces interventions se feront en présence et avec la participation Avignon Tourisme pour ce qui concerne les règles de sécurité des personnes et des biens ainsi qu'avec son accord sur les moyens employés et leur mise en œuvre.

Le port du badge d'identification individuel, délivré pour la durée du marché par AVIGNON TOURISME, est obligatoire. Ces badges attribués nominativement au personnel du titulaire doivent être restitués à la fin de la mission sur le site.

En cas de violation par le titulaire et son ou ses sous-traitant(s) des obligations du présent article, et indépendamment des sanctions pénales éventuellement encourues, Avignon Tourisme peut résilier le marché aux torts du titulaire, après mise en demeure restée infructueuse.

3.4 Documents mis à disposition du titulaire

Les documents mis à la disposition du titulaire par Avignon Tourisme pour l'exécution de ses prestations sont sous la responsabilité du titulaire (en ce qui concerne leur conservation, et leur emploi) jusqu'à leur restitution.

3.5 Comportement du personnel du titulaire

Le personnel du titulaire doit observer un comportement réservé vis à vis du personnel du Palais des Papes. En cas d'interventions dans les zones accessibles au public une présentation correcte est plus particulièrement demandée.

ARTICLE 4 – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA FOURNITURE ET DES PRESTATIONS

4.1- Fourniture de mobiliers et matériels

❖ **Tranche 1 / ESPACE HISTOPAD :**

1. Meuble banque poussette/porte-bébé, le tout en stratifié deux tons gris anthracite et gris clair, idem à comptoir existant. RAL exact à définir.
Informations, dimensions et cotes sur dossier de plans en annexe.
Quantité demandée : Deux (2) banques poussettes
2. Mât d'éclairage avec système de bandeau à Led, en tube métal carré 30x30, finition thermo laqué gris anthracite. RAL à définir.
Informations, dimensions et cotes sur dossier de plans en annexe.
Quantité demandée : Quatre (4) mâts
3. Meuble consigne avec portes, système de serrures et passe général numérotation sur portes, le tout en stratifié deux tons gris anthracite et gris clair, idem à comptoir existant. RAL exact à définir.
Informations, dimensions et cotes sur dossier de plans en annexe.
Quantité demandée : Deux (2) meubles consigne
4. Plancher technique en complément pour rattraper l'écart de niveau sur le passage escalier. Finition plancher final à définir.
Informations, dimensions et cotes sur dossier de plans en annexe.
Quantité demandée : Un (1) plancher

❖ **Tranche 2 / ESPACE ACCUEIL PALAIS :**

1. Plancher technique avec passage de câbles 2 compartiments avec couvercle plat. Prévoir réservation pour intégration système de film chauffant, et finition plancher final à définir.
Informations, dimensions et cotes sur dossier de plans en annexe.
Quantité demandée : Deux (2) planchers
2. Meuble banque caisse/billetterie, le tout en stratifié deux tons gris anthracite et gris clair, idem à comptoir existant. RAL exact à définir.
Informations, dimensions et cotes sur dossier de plans en annexe.
Quantité demandée : Trois (3) banques caisse
3. Meuble banque poussette/porte-bébé, le tout en stratifié deux tons gris anthracite et gris clair, idem à comptoir existant. RAL exact à définir.
Informations, dimensions et cotes sur dossier de plans en annexe.
Quantité demandée : Deux (2) banques poussettes

4. Tablettes point sécurité, le tout en stratifié gris anthracite, idem à existant.
RAL exact à définir.
Informations, dimensions et cotes sur dossier de plans en annexe.
Quantité demandée : Deux (2) tablettes sécurité
5. Portillons accès point info, partie basse en stratifié gris anthracite et partie haute en finition verre sablé. RAL exact à définir.
Informations, dimensions et cotes sur dossier de plans en annexe.
Quantité demandée : Deux (2) portillons
6. Mât d'éclairage avec système de bandeau à Led, en tube métal carré 30x30, finition thermo laqué gris anthracite. RAL à définir.
Informations, dimensions et cotes sur dossier de plans en annexe.
Quantité demandée : Six (6) mâts
7. Mât d'accroche pour écran vidéo, en tube métal rectangle, finition thermo laqué gris anthracite. RAL à définir.
Informations, dimensions et cotes sur dossier de plans en annexe.
Quantité demandée : Quatre (4) mâts vidéo
8. Sas vitré et structure acier, finition et RAL à définir.
Informations, dimensions et cotes sur dossier de plans en annexe.
Quantité demandée : Un (1) sas vitré

4.2- Prestations de service de pose

Le responsable technique d'Avignon Tourisme assistera au montage des installations et sera informé du déroulement de toutes les procédures par le responsable du montage de la société du titulaire.

Contraintes concernant la pose :

Lors de chaque pose des mobiliers, le titulaire devra impérativement prévoir les matériels et personnels adaptés ainsi que les autorisations nécessaires.

Le titulaire devra s'assurer que son personnel est équipé de protections de sécurité individuelle. En cas de non-respect des contraintes mentionnées ci-dessus, les prestations seront impérativement refusées aux torts du titulaire sans aucune indemnité.

Le titulaire est réputé avoir pris pleine connaissance des lieux, matériels et de tous les éléments en relation avec l'exécution des prestations et d'avoir apprécié exactement toutes les conditions d'exécution et sujétions.

Le titulaire mettra toutes les protections nécessaires afin d'éviter tout dommage aux existants et notamment aux murs et aux sols.

Durant les travaux le Palais des Papes restera ouvert au public et il faudra trouver ensemble la meilleure solution afin de continuer à servir au mieux notre public.

4.3- Dates de réalisation

- Date limite de réponse : **jeudi 03 mai 2018 à 12h00**
- Période prévisionnelle de réalisation des travaux :
Tranche 1 / ESPACE HISTOPAD : Du mardi 22 mai 2018 au vendredi 29 juin 2018
Tranche 2 / ESPACE ACCUEIL PALAIS : lundi 25 juin 2018

4. 4- Annexes

Les annexes du présent CCTP comportent l'emplacement détaillé du mobilier et de l'agencement global :

- un dossier de plans de réalisation avec dimension et cotes (2 fichiers)
- un dossier photo des implantations actuelles

Lu et accepté

Date et signature du candidat